

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Services d'injection supervisée :

LA DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE DE LA CAPITALE-NATIONALE EST SATISFAITE DE LA POSITION DU MINISTRE ET AMORCE LE TRAVAIL

Québec, le 11 octobre 2011. — À la suite de la déclaration du ministre de la Santé et des Services sociaux se positionnant favorablement pour l'implantation de services d'injection supervisée (SIS) au Québec, et faisant suite à la décision de la Cour suprême en faveur de ces services, la Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale (DRSP) et l'organisme Point de repères, partenaire de la DRSP, se réjouissent de cette nouvelle avancée. « Nous avons participé à des activités depuis le début de l'année pour faire connaître les multiples avantages de ces services et le ministre de la Santé et des Services sociaux nous demande de poursuivre notre démarche », a déclaré le directeur régional de santé publique, le docteur François Desbiens.

Les services d'injection supervisée : un service de santé

Rappelons comment le jugement de la Cour suprême a qualifié les SIS, à la fois au plan des bénéfices pour la santé des utilisateurs et aussi au plan de l'environnement accueillant ces services, rappelant l'absence d'effets négatifs en matière de méfaits dans l'expérience d'Insite Vancouver :

« Il s'agit d'un établissement de santé soumis à des règles strictes, dont le personnel est assujéti à des politiques et procédures rigoureuses. Il ne fournit aucune drogue à ses clients, qui sont tenus de s'inscrire et de signer une renonciation et sont suivis de près pendant et après l'injection. Il renseigne ses clients sur les soins de santé, leur offre du counseling et les oriente vers différents services ou vers un centre de désintoxication sur demande situé sur les lieux. Cette expérience a réussi. Insite a sauvé des vies et a eu un effet bénéfique sur la santé, sans provoquer une hausse des méfaits liés à la consommation de drogues et à la criminalité dans les environs. »

La position de la DRSP est justement basée sur ces principes : l'impact sur la santé des utilisateurs de drogues par injection, allant jusqu'à sauver la vie de certains, et le maintien de la qualité de vie des citoyens vivant dans les quartiers concernés par les SIS, notamment par le fait de minimiser les nuisances associées à l'injection de drogues dans les lieux publics et à l'absence de hausse de la criminalité dans ces quartiers.

Aussi, la toxicomanie doit obligatoirement être considérée comme une maladie pour saisir la pertinence du projet. La dépendance aux drogues dures est une véritable maladie pour laquelle il faut de l'aide pour s'en sortir. Des services de santé ainsi que des services sociaux adaptés doivent être offerts aux utilisateurs de drogues par injection pour d'abord réduire les risques à la santé de ces pratiques de consommation et aussi pour offrir des services de désintoxication à ceux qui le souhaitent. Ces

services, ajustés à la condition de vie des personnes touchées, ont fait leurs preuves ailleurs dans le monde.

Démarche de planification à débiter

Une démarche de planification impliquant la participation des organismes, partenaires et groupes de citoyens concernés se fera dans les prochains mois. Le projet doit se développer dans un processus consensuel. « Le succès des services d'injection supervisée passe par une ouverture de la communauté qui les accueillera. Cela passe donc par une démarche de consultation auprès de tous les partenaires et organisations concernés » a déclaré le docteur François Desbiens.

Aussi, notons que la DRSP n'a pas arrêté de modèle, ni de site pour implanter ce type de projet. Un processus de consultation publique aura cours avant d'implanter ces services dans la communauté. « La décision de la Cour suprême et la déclaration du ministre de la Santé et des Services sociaux nous permettent de débiter la planification de l'offre de service à ces personnes. Il est du devoir d'une société moderne de trouver tous les moyens possibles pour leur offrir des services de santé qui soient adaptés à leur condition. Il en va aussi de la santé de notre communauté » a déclaré le docteur François Desbiens.

– 30 –

Source : Pierre Lafleur
Directeur régional de la gestion intégrée de l'information et Secrétariat
général
Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale
418 525-1452